

Protection et mise en valeur de la Pointe du Bout d'en Bas



Thème : Protection de la biodiversité et accessibilité au Saint-Laurent.

Localisation : Le site est situé au nord-est de l'Isle-aux-Coudres dans la MRC de Charlevoix et l'estuaire moyen du Saint-Laurent.

Promoteur : Municipalité de l'Isle-aux-Coudres en collaboration avec le Comité ZIP Saguenay-Charlevoix.

Implication de la ZIP : Principal conseiller, travaux de planification et concertation avec les propriétaires.

Partenaires potentiels : Municipalité de l'Isle-aux-Coudres, Tourisme Isle-aux-Coudres, Fondation de la faune du Québec.

Objectif à long terme du projet

Démontrer à tous, autant les visiteurs, les résidents de l'Isle-aux-Coudres et les propriétaires, que le domaine de la Pointe du Bout d'en Bas a besoin de mesures de protection immédiates pour assurer la conservation de son importante biodiversité et de ses divers milieux d'intérêts. Il faut également développer des idées afin de mettre en valeur le milieu sans compromettre son intégrité écologique. La faune et la flore du site doivent être protégées. Le projet doit être supporté par les propriétaires actuels et résidents de l'Isle-aux-Coudres.

Problématique

L'enjeu principal pour le futur de la Pointe du Bout d'en Bas est rattaché au fait que la concertation est une tâche ardue dans un contexte où on retrouve plus de 80 propriétaires en indivision. Il est pratiquement impossible de trouver un consensus qui ferait autant l'affaire de tous les propriétaires et de la municipalité. Cette dernière a une forte volonté et désire bien faire en voulant aménager ce lieu et y limiter des usages qui ont des impacts négatifs sur la faune et la flore du secteur. Parmi les usages qu'on souhaite voir disparaître, on pense entre autres aux passages répétés de VTT, aux campings non organisés, aux feux à ciel ouvert et aux passages incessants de voitures. La pression imposée sur le milieu par les activités anthropiques est en augmentation et est inquiétante. Ce n'est pas la première fois que la municipalité entreprend des démarches auprès des propriétaires qui se sont soldées par un abandon du projet, notamment en raison de la lourdeur administrative. C'est pourquoi la nouvelle administration municipale considère la solution d'exproprier les gens une fois qu'un projet sera proposé et approuvé par la majorité. Il y a ici une urgence d'agir tant pour la concertation que pour la conservation, sans quoi il sera trop tard pour assurer le maintien des écosystèmes variés qu'on y retrouve et qui contiennent une riche biodiversité.



Solution envisagée

La solution qui semble être priorisée par la municipalité est celle d'exproprier les propriétaires du terrain. Il s'agit ici, selon un avocat au fait du dossier, d'une façon de faire qui pourrait simplifier la situation pour les deux partis. Certains propriétaires ont également partagé cet avis, à savoir que sans l'expropriation et la reprise par la municipalité, aucune mesure de protection et de mise en valeur ne pourra être établie.

pour la Pointe du Bout d'en Bas. Il faudra cependant que les gens (propriétaires actuels et citoyens de l'Isle-aux-Coudres) soient tenus informés des développements et qu'une ébauche de projet et des coûts rattachés leur soient proposés. La direction municipale entrevoit tenir d'autres consultations publiques en partenariat avec le Comité ZIPSC. Le but est donc d'obtenir l'approbation de la majorité des citoyens afin que ceux-ci puissent supporter le projet et s'appropriier (ou se réappropriier) les lieux lorsque les aménagements nécessaires seront terminés.

Proposition d'intervention

S'il en venait à ce que la municipalité de l'Isle-aux-Coudres devienne la seule et unique propriétaire de la Pointe du Bout d'en Bas, le Comité ZIPSC propose les interventions suivantes :

- 2020 :**
 - Organiser au moins une autre rencontre avec les propriétaires afin de prendre une décision sur la direction que prend le projet.
 - Informer la population sur l'état du projet.
- 2021 :**
 - La municipalité devra entamer avec son juriste les procédures légales d'expropriation. Le procédé devrait prendre plusieurs mois.
 - Restreindre l'accès dès l'obtention de la propriété.
 - Discussion entre le Comité ZIPSC et la municipalité de l'Isle-aux-Coudres pour déterminer les actions à venir, les choix d'infrastructures retenues, le montage du projet ainsi que le modèle de financement.
- 2022 :**
 - Recherche de programme de subventions et préparation des demandes d'aide financière pour la réalisation des infrastructures.
 - Début des travaux d'aménagements à l'été 2022.
- 2023 :**
 - Continuation des travaux et inauguration pour la fin de l'été du site nouvellement aménagé.
- 2024+ :**
 - Interprétation et journées de sensibilisation du public à l'aide des nouveaux aménagements et infrastructures.
 - Organisation potentielle d'un camping public responsable écologiquement et qui ne nuirait pas aux autres terrains de camping de l'Isle-aux-Coudres.

Faisabilité

Dans la mesure où la municipalité ressent un appui de la population, elle ira probablement de l'avant. Le financement disponible pourrait aussi influencer le choix des infrastructures et pourrait avoir un effet limitant sur le projet. C'est la raison pour laquelle il est présentement impossible de déterminer les coûts du projet. Il va falloir attendre de connaître les options retenues par la direction de la municipalité.

Référence

Un document a été produit par le Comité ZIPSC à l'été et l'automne 2019, afin de recenser les différents éléments importants (biodiversité, menaces, atouts, aménagements possibles, etc.) que l'on retrouve à la Pointe du Bout d'en Bas. Ce document est disponible à l'adresse suivante : https://zipsaguenaycharlevoix.ca/wp-content/uploads/2019/11/version-abr%C3%A9g%C3%A9e_rapport_ZIPSC.pdf

Autres références

- BONNIER ROY, Francis (2019). *L'influence des conditions météo-marines et des ouvrages de protection sur la morphosédimentologie des plages et de l'herbier à spartine alterniflore, Île aux Coudres (Québec, Canada)*. Mémoire. Rimouski, Université du Québec à Rimouski, Département de biologie, chimie et géographie, 365 p.
- BRODEUR, Denis. & ALLARD, Michel. (1983) *Les plates-formes littorales de l'île aux Coudres, moyen estuaire du Saint-Laurent*. Québec. Géographie physique et Quaternaire, 37, (2), 179–195.
- COLE, David N. (1981) *Impacts of Hiking and Camping on Soils and Vegetation: a Review*. Aldo Leopold Wilderness Research Institute, Forest Service, Missoula, Montana, USA.
- DESROSIERS. É et F. BRUAUX. 2007. *Plan de gestion intégrée de la zone côtière de l'Isle-aux-Coudres*. Comité côtier de l'Isle-aux-Coudres. Comité ZIP du Sud-de-l'Estuaire. 84 pages.
- PARCOURS GÉOLOGIQUE DE CHARLEVOIX (2018) *Site 18 : Calcaires du Bout-d'en-bas, Île-aux-Coudres*. [en ligne, consulté le 30 juillet 2019]. <https://www.parcgeocharlevoix.org/site-18-bout-bas>